

# Règlement intérieur de l'ETUDE SURVEILLÉE

## 1. DESCRIPTIF

L'étude surveillée s'adresse aux enfants à partir du CE2. Ce service est encadré par le personnel O.G.E.C. Le nombre de places maximum est de 14 enfants par soir.

L'objectif est d'offrir un environnement de travail propice à la réalisation des devoirs. Les enfants doivent être autonomes de ceux-ci. En effet, l'adulte encadrant est présent pour garantir le calme et aider **ponctuellement** les enfants qui en auraient besoin. Ce service n'est pas de l'aide aux devoirs.

L'OGEC ne pourra certifier que tous les devoirs sont faits et les leçons retenues. Les parents restent les premiers éducateurs et sont tenus de vérifier et corriger les devoirs de leurs enfants.

L'étude surveillée se met en place à partir du 8 Novembre (semaine 45) et se terminera le lundi 27 juin (semaine 26). Les inscriptions se font par période. (Voir modalités d'inscription)

## 2. ORGANISATION

L'étude surveillée est proposée les lundis et jeudis, de 17h15 à 17h45, après le goûter collectif.

Il s'agit d'une demi-heure de travail incompressible. Aucun départ n'est autorisé avant la fin, afin de ne pas perturber le travail des enfants.

A l'issue de ce temps d'étude, les enfants sont conduits à l'accueil périscolaire pour y être récupérés par leurs parents /représentants légaux, dès 17h45 et au plus tard jusqu'à 18h45.

Ce service sera mis en place si et seulement si nous disposons d'assez de familles inscrites.

## 3. MODALITES D'INSCRIPTION

L'inscription se fait pour **une période uniquement et sera à renouveler pour les suivantes.**

Pour la première période (du lundi 8 novembre au lundi 13 décembre) les demandes d'inscription doivent être faites au plus tard le vendredi 9 octobre 2021.

Il est possible d'inscrire son enfant les lundis et jeudis ou seulement un des deux soirs. Les demandes de modifications de planning doivent être faites auprès de l'Ogec et seront soumises aux effectifs fixés.

Période 1 : lundi 8 novembre au lundi 13 décembre 2021

Période 2 : lundi 3 janvier au lundi 4 avril 2022

Période 3 : lundi 25 avril au lundi 27 juin 2022.

#### **4. FACTURATION**

La tarification est identique à celle de l'accueil périscolaire. Toute inscription entraîne facturation, même en cas d'absence de l'enfant (sauf cas de maladie avec justificatif).

#### **5. CODE DE BONNE CONDUITE**

Les enfants doivent avoir un comportement respectueux et adapté au bon fonctionnement du service de l'étude surveillée :

- Respect du matériel, du personnel encadrant et des camarades
- Attitude studieuse et calme

En cas de comportement inapproprié et répété après plusieurs avertissements oraux et écrits, un enfant peut être momentanément exclu de l'étude surveillée et de l'accueil périscolaire.

**Tout parent utilisant le service accepte les conditions de ce règlement.**

# FICHE INSCRIPTION ETUDE SURVEILLEE

PERIODE 2021/2022 (08/11/2021 27/06/2022)

## *Rappel*

L'étude surveillée consiste à garantir un climat de travail favorable aux devoirs (calme et studieux) dans une salle de classe, en petit effectif sous la surveillance d'un adulte.

Ce temps d'étude est proposé les lundis et jeudis, après le goûter collectif, soit de 17h15 à 17h45 (30 minutes incompressibles).

Vous aurez ensuite la possibilité de récupérer votre enfant ou de poursuivre par la garderie. Ce service est facturé à l'identique de la garderie, sachant que cette inscription vaut engagement pour la période correspondante (facturation même en cas d'absence).

Merci de renvoyer cette fiche d'inscription signée par vous et votre enfant via sa pochette courrier afin que nous centralisions les inscriptions au secrétariat. Si certains ont besoin, des versions papiers seront disponibles au secrétariat.

**Date limite de réponse des parents : vendredi 09/10/21**

**Date de validation des inscriptions par l'OGEC : vendredi 16/10/21**

**Date de début de l'étude surveillée : lundi 08/11/21 ou jeudi 18/11/21**

-----  
Elève concerné : Nom.....

Prénom.....

Classe : .....

**Merci de cocher la/les case(s), correspondant à votre choix**

Lundi

Jeudi

**Signatures d'acceptation du règlement ci-joint par l'enfant et les parents**